

Séance du Conseil municipal du 25 mars 2015
Extrait du procès-verbal

...

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6.1 Accès des bâtiments publics communaux aux personnes souffrant d'un handicap

M. Gross signale que la commission des Affaires sociales a reçu « le club en fauteuil roulant de Genève ». Elle a entendu la vice-présidente et un membre du comité qui ont fait remarquer que les bâtiments communaux n'étaient pas faciles d'accès pour les personnes en fauteuil roulant. Il a été demandé de transmettre le dossier à la commission Bâtiments et Infrastructures afin que cette dernière étudie notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au locaux du service social communal ainsi qu'à la salle du Conseil municipal. Il a été également précisé que les secousses sur les revêtements entraînent divers désagréments corporels chez les personnes paraplégiques. La commission des Affaires sociales souhaiterait que la commission Bâtiments et Infrastructures se penche sur cette problématique prochainement, pour autant que son président soit d'accord.

La présidente précise que c'est une demande unanime de la commission des Affaires sociales.

Mme Hochuli s'interroge de savoir si cette demande ne doit pas être portée au vote.

La présidente répond qu'en principe, les présidents de commission sont maîtres de leur ordre du jour.

M. Spinelli prend note de cette demande qui va nécessiter une concertation avec le conseiller administratif en charge des bâtiments.

M. Locher souligne que la principale problématique repose sur l'aspect du matériau dans la mesure où le compactage de la pierre du Salève pose beaucoup de problèmes d'entretien et que très rapidement, les chemins deviennent peu praticables. C'est ce qui se passe, entre autres, dans le parc Stagni où un gros effort a été entrepris pour stabiliser les chemins avec la mise en place systématique de bordures métalliques. Actuellement, il existe des revêtements bitumineux qui présentent une certaine perméabilité. Reste la question du coût / bénéfice par rapport aux utilisateurs et si ce confort est agréé, notamment par les Verts.

La présidente signale qu'en principe les conseillers municipaux sont maîtres de leur ordre du jour. Il incombe donc à la commission de décider de quoi elle voudra débattre.

M. Messerli précise que la vice-présidente du comité du « club en fauteuil roulant de Genève » a non seulement rendu attentif sur le matériau, mais aussi sur l'accès à certaines portes.

La présidente rappelle également qu'à partir du 1^{er} juin, il faudrait que les bâtiments publics soient accessibles aux citoyens en situation de handicap. Ces derniers pourront se retourner contre une collectivité publique, cas échéant, si ses bâtiments ne sont pas en conformité. Un candidat élu au Conseil municipal, qui ne pourrait pas avoir accès à la salle dudit Conseil en chaise roulante, pourrait faire valoir ses droits.

Séance du Conseil municipal du 25 mars 2015
Extrait du procès-verbal

6.2 Centre de Rencontres et de Loisirs

Mme Hochuli indique qu'elle a assisté à la récente assemblée générale du Centre de Rencontres et de Loisirs. Elle tient à dire que ce centre fonctionne extrêmement bien, qu'il a un comité très engagé, une équipe très dynamique dont aujourd'hui chacun peut être fier. C'est l'occasion de demander à M. Gailland de distribuer le rapport d'activité 2014. Pour information, le centre de Rencontre et de loisirs a décidé de changer de nom. Il s'appellera « Passage 41, Centre de Rencontre et de Loisirs Chêne-Bougeries », mais le logo reste le même.